

ANNEXE XVI  
(*article 53*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU  
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 473

**CHAPITRE I**

MISE EN PRATIQUE DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT ET  
DES MESURES TOUCHANT LE PLAN DE RÉDUCTION DES  
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR L'ANNÉE 2009

**1.** Les acquisitions, travaux et activités consistent en la participation à l'achat de véhicules à faible taux d'émission (électrique, hybride ou autre) ou d'équipements auxiliaires à installer sur certains véhicules et autobus et à l'amélioration du système de distribution de carburant Gasboy et au traitement des données recueillies de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'en la participation à des projets d'efficacité énergétique au niveau des immeubles de même qu'en la réalisation de projets visant à promouvoir les modes de transport actifs et alternatifs (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, auto-partage) et en l'optimisation des systèmes de captage des biogaz des lieux d'enfouissement et en la réalisation d'études de leur gestion et en la réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation. L'ensemble de ces acquisitions, travaux et activités seront utilisés pour des compétences d'agglomération.

**CHAPITRE II**

PERSONNEL D'APPOINT

**2.** L'engagement du personnel d'appoint est nécessaire pour la coordination et la réalisation des travaux de mise en application du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**TOTAL : 266 463,01 \$**